

ATTESTATION D'ACCUEIL

L'ATTESTATION D'ACCUEIL DOIT ÊTRE VALIDÉE PAR LE MAIRE ET/OU L'ADJOINT(E) DÉLÉGUÉ(E) AUX AFFAIRES
ET DÉLIVRÉE PAR LE SERVICE ELECTIONS.

TOUS LES JUSTIFICATIFS SERONT EXIGÉS À LA DEMANDE D'ATTESTATION.

DÉLAI D'OBTENTION : 1 À 2 JOURS

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

POUR L'HÉBERGEANT(E)

- 1) Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
- 2) Justificatif d'adresse récent (facture EDF, Téléphone, Eau, CAF, Impôts...)
- 3) Timbres fiscaux de 30 € par personne et/ou couple marié (à acheter par carte bancaire sur le site : timbres.impots.gouv.fr)
- 4) Document prouvant la qualité de propriétaire ou de locataire (titre de propriété ou bail locatif ou taxes foncières ou taxes d'habitation)
- 5) Document permettant d'apprécier les ressources (3 derniers bulletins de salaire ou dernier avis d'imposition ou de non-imposition)
- 6) Caractéristiques du logement : surface habitable, nombre de pièces, nombre d'occupants, état des sanitaires, à préciser sur l'attestation d'accueil à remplir impérativement sur place.

POUR L'HÉBERGÉ(E) ET / OU LES ACCOMPAGNANT(S)

- 1) Etat civil complet (nom, prénoms)
- 2) Date et lieu de naissance
- 3) Nationalité
- 4) Adresse complète
- 5) Photocopie du passeport (avec n° du passeport lisible)
- 6) Date du séjour qui ne doit pas excéder 3 mois
- 7) Motif du séjour (familial ou privé)

Pour les mineurs non accompagnés d'un des parents, fournir obligatoirement une autorisation parentale (lettre manuscrite signée de l'un des 2 parents ayant l'autorité parentale + la copie de la pièce d'identité du parent) à joindre à l'attestation d'accueil.

Horaires du service / Ouverture en journée continue, rdv conseillé :

Du Lundi au Jeudi : de 8h00 à 16h30

Tél : 0262 51 49 10 (standard Mairie)

www.ville-plainedespalmistes.fr